

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 22 septembre 2025

Délibération N° DE_2025_052

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	14	14
Date de la convocation : 17/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphan MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Thibaud MALGOUYRES, Stéphan MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Sophie BOISSIER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Fabienne PUCHERAL MOLINES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ADMISSIONS EN NON VALEURS

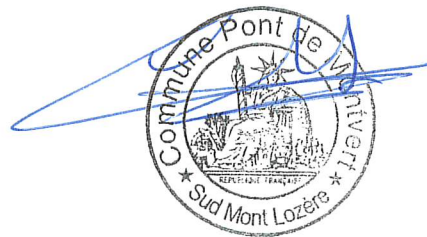
Suite à la demande du Service de Gestion Comptable de Florac, Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de **1 183.98 € sur le budget de l'eau et 218.30 € sur le budget principal** correspondant aux impayés détaillés en pièces jointes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'admission en non-valeur.

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Fabienne PUCHERAL MOLINES
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 09/10/2025
Date de réception de l'AR: 09/10/2025

048-200057594-DE_2025_052-DE
A G E D I

DE_2025_052